

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi environnemental de la nouvelle station d'épuration de La Chevrolière

Grand Lieu va construire une nouvelle station d'épuration sur la commune de La Chevrolière pour remplacer celle existante devenue vétuste, sous-dimensionnée sur le plan hydraulique et située en zone inondable. Le site retenu pour accueillir la nouvelle station étant une zone humide, les services de l'Etat ont imposé la réalisation de mesures compensatoires et d'accompagnement pour ce projet. Dans ce cadre, la collectivité a lancé une consultation pour retenir un assistant à maîtrise d'ouvrage qui assurera le suivi écologique de ce projet à la fois durant le chantier mais également sur les 10 ans qui suivent la mise en place de ces mesures.

Aussi, une consultation a été lancée sur le profil acheteur le 24/12/2025. La date limite de remise des offres était fixée au 26/01/2026 à 12h00. 4 entreprises ont remis une offre conforme.

Les critères de jugement des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise **DEVERN CONSEILS INGENIERIE** - 4 rue du Grand Rigné - 35830 Betton, pour un montant de **39 975,00 € HT**, soit **47 970,00 € TTC**.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2026 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi environnemental de la nouvelle station d'épuration de La Chevrolière, à l'entreprise **DEVERN CONSEILS INGENIERIE** - 4 rue du Grand Rigné - 35830 Betton, pour un montant de **39 975,00 € HT**, soit **47 970,00 € TTC**.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 044-244400438-20260205-DE011_P030226-DE

S²LOW

Article 3 : Monsieur le directeur général des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Chevrolière, le 03/02/2026
Le Président,

Acte n° : DE011_P030226

Publié sur le site internet le :

03/02/26

Johann BOBLIN

ip

Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
11 févr. 2026